Prix agricoles 1997/1998: vins mousseux et vins de liqueur produits dans la Communauté

1997/0100(CNS) - 14/03/1997 - Document de base législatif

Prix agricoles et mesures connexes 1997/98 - Vins de liqueur. En attendant l'établissement de la nouvelle organisation commune de marché du vin, la Commission propose de proroger pour la campagne de commercialisation 1997/98 certaines mesures connexes et dérogations, et notamment l'obligation de présenter (avant le 01/04/1998) un rapport sur les teneurs maximales en anhydride sulfureux des vins mousseux et des vins de liqueur, rapports assortis, le cas échéant, de propositions. Le Conseil se prononcerait alors sur les mesures éventuelles applicables à partir du 01/09/1998.